

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Dord, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 17 de cet article, substituer aux mots :

« cette date »,

les mots :

« l'issue de cette période ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.